

Trois-Rivières, le 18 avril 2024

À l'attention de la clientèle du D^r Jean-Philippe Blais

Objet : Départ du D^r Jean-Philippe Blais de la Clinique de Périnatalité et du secteur public de santé

Madame,
Monsieur,

Je tiens à vous informer que j'ai pris la décision de quitter mon poste au sein de la Clinique de Périnatalité et du service public de santé en tant que médecin en date du 31 mai 2024. Cette décision n'a pas été prise à la légère, mais après mûre réflexion, j'ai conclu que c'était la meilleure voie à suivre pour moi.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de notre relation médecin-patient. Au cours de ces 13 années, j'ai eu la chance d'accompagner des milliers de femmes de la région dans leur désir d'obtenir des soins de qualité pour leur accouchement et la santé de leurs enfants. Votre bien-être a toujours été ma priorité absolue. Je vous assure que je continuerai à m'impliquer pour le droit des femmes afin qu'elles puissent avoir accès à des soins de qualité.

Pour ma clientèle, vous serez désinscrit comme patient par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en date du 31 mai 2024. À partir du 1^{er} juin 2024, vous pourrez compléter votre inscription au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) en fonction de votre condition médicale actuelle. Vous pourrez vous inscrire sur le site web du GAMF à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-medecin-famille>. Également, lorsque vous détenez le statut d'orphelin, il est possible de discuter de vos besoins de santé nécessitant un suivi médical avec une infirmière du Guichet d'accès à la première ligne (GAP) en composant le 811, option 3. En cas de problème de santé urgent, vous devez vous rendre à l'urgence.

Veuillez tenir compte que la clinique de périnatalité demeure responsable de vos dossiers médicaux.

Je reste disponible pour toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir pendant cette période de transition. Pour les personnes ayant besoin d'un renouvellement de leur médication au cours de la prochaine année, il est possible de demander à votre pharmacien de m'envoyer une demande de renouvellement par télécopieur d'ici le 31 mai 2024. Finalement, si vous avez des tests de laboratoire à effectuer, je vous demanderais de le faire dans les plus brefs délais afin que je puisse en assurer le suivi promptement.

Je vous souhaite le meilleur pour l'avenir et je vous remercie une fois de plus pour votre confiance et votre compréhension.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.



Dr Jean-Philippe Blais